

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 21 mars 2018 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps de professeur des écoles nationales supérieures d'art de 2^e classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

NOR : MICB1807507A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 21 mars 2018, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps de professeur des écoles nationales supérieures d'art de 2^e classe du ministère de la culture est fixé à 11. Ils sont répartis de la manière suivante :

- discipline d'enseignement « histoire des arts » : 1 poste ;
- discipline d'enseignement « philosophie des arts et esthétique » : 1 poste ;
- discipline d'enseignement « peinture, dessin, arts graphiques » : 2 postes ;
- discipline d'enseignement « sculpture, installation » : 1 poste ;
- discipline d'enseignement « cinéma, vidéo » : 1 poste ;
- discipline d'enseignement « photographie » : 4 postes ;
- discipline d'enseignement « infographie et création multimédia » : 1 poste.